REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 AVRIL 2017

Nombre de membres

En exercice : 54 Présents : 32 Votants : 35

Suffrages exprimés: 35

Vote

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation

13 AVRIL 2017

Date de transmission en sous-préfecture

Date d'affichage

......

....

Délibération

N° 2017-08

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maureilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires: Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Gérard GAUTIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Robert MENARD, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Patrick SOL, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux.

<u>Absents excusés représentés par mandats</u>: Messieurs, Bruno ENJALBERT, Guy COMBES, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Yannick ALLEGRE conseillers syndicaux.

<u>Présents suppléants</u>: Monsieur Christian THERON, conseiller syndical suppléant.

Absents excusés suppléés: Madame Christine PRADEL conseillère syndicale.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Philippe VIDAL et Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Stéphane PEPIN-BONET.

OBJET: CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE D'AGDE ET LE SCOT DU BITERROIS POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS

Rapporteur : Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 mars 2017 ;

Afin de fiabiliser la gestion administrative de ses ressources humaines, le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois a sollicité la Ville d'Agde pour que la direction des ressources humaines de celle-ci, via une convention de prestations de service, assure la gestion administrative des personnels du Syndicat Mixte (8 à 10 agents).

Compte-tenu du faible effectif concerné et de l'expertise de ses ressources, la Ville est en mesure d'assurer cette prestation ; laquelle sera remboursée par le Syndicat et concernera uniquement la gestion de la carrière et de la paye.

La convention, dont le projet est joint en annexe, précise les conditions et modalités des concours et moyens apportés par la Ville d'Agde au SCOT pour la gestion administrative de ses ressources humaines ainsi que les modalités de leur remboursement.

N°2017-08

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

Mesdames, Messieurs,

ICOSIUM – M3E, 9 Rue d'Alger - 34500 Béziers Tél.: 04 99 41 36 20 - Fax: 04 99 47 00 65 contact@scot-biterrois.fr – www.scot-biterrois.fr

Accusé de réception en préfecture 034-253403455-20170420-2017DEL08-DE Reçu le 23/05/2017



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N°2017-08

REPUBLIQUE FRANÇAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Elle sera signée pour une durée d'1 an renouvelable tacitement et prendra effet au 1^{er} mai 2017.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- PRENDRE ACTE de la convention de prestation de services ci-annexée,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la signature de cette convention et à tous les actes s'y rapportant.

Le Comité Syndical, **ADOPTE** cette proposition à l'unanimité Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,



Annexe : Convention de prestation

Reçu le 23/05/2017

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS



2/2